

# Programme septembre – décembre 2019

## 11/09 Bricolage récréatif

En route pour la rentrée  
(Bricolage de rentrée)

## 18/09 Sport

Activités sportives

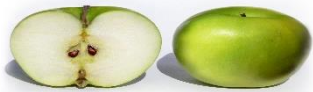
## 25/09 Cuisine créative

Petits sablés



## 02/10 Top Chef

La fête de la pomme : Cueillette & Gâteau



## 09/10 Activité Sport

JUDO



## 16/10 Découverte

Stop au gaspillage (Animation de la GAS)



## 23/10 Bricolage récréatif

Bricolage Halloween



## 6/11 Cuisine récréative



Soupe au potiron

## 13/11 Sortie

ATOMIC KIDS - ARLON



## 20/11 Sport

Parcours d'audace

## 27/11 Bricolage récréatif

En avant la récup'



## 04/12 Sport

Zumba – COACH SPORTIF Martine Allard

## 11/12 Top chef

Bûche au chocolat



## 18/12 Sortie cool

Cinéma



# Programme septembre – décembre 2019

## Comment ça marche ?

Pour toutes les écoles, les « Mercredis récréatifs » sont organisés dans les locaux de l'ancienne école communale de Sommethonne, 37 Place de France, le mercredi après-midi de 12h25 à 18h00.

Un accueil extrascolaire centralisé est organisé de 12h25 à 13h25.

Les activités propres aux mercredis récréatifs se déroulent de 13h25 à 17h.

Un accueil supplémentaire est prévu de 17h à 18h.

Une collation saine est prévue par l'organisation vers 15h.

Un programme est réalisé et distribué dans toutes les classes en début de période. Il est également disponible à l'Administration Communale, sur le site Internet ([www.meix-devant-virton.be](http://www.meix-devant-virton.be)) et sur Facebook (AtI Meix).

Les inscriptions (obligatoires !) se font via une fiche en ligne à télécharger sur le site Internet de la commune ([www.meix-devant-virton.be](http://www.meix-devant-virton.be)) ou sur le compte Facebook AtI Meix. Si vous n'avez pas Internet, des fiches d'inscriptions papier seront disponibles auprès des accueillant-e-s de votre établissement ou au guichet de l'administration communale (mais à remettre à la Commune !). Parce qu'il est difficile de prévoir à long terme, les inscriptions de dernière minute devront nous parvenir **au plus tard le mercredi matin jusque 10h** de la semaine concernée grâce à la fiche en ligne ou par téléphone au 0484 43 05 88.

RMQ :

C'est à partir de vos inscriptions que le bus passera dans votre école. Veillez-donc bien à inscrire votre enfant, car s'il n'y a aucune inscription dans votre établissement, le bus n'y passera pas !

C'est également à partir de vos inscriptions que l'achat du matériel ou des ingrédients sera prévu.

En cas de désistement, veuillez prévenir Leyla AKIN, l'animatrice responsable, au 0484 43 05 88, ou par mail à [atlmeix@gmail.com](mailto:atlmeix@gmail.com) au plus tard le mercredi matin jusque 10h. Pour rappel, toute inscription non annulée sera facturée. Lors de la première participation durant l'année scolaire, les parents s'engagent à remplir une fiche de renseignements et médicale et à la remettre à l'animatrice des mercredis.

## Tarifs

Pour l'accueil de 12h25 à 13h25 : 0,75€ par 1/2h.

Pour l'après-midi complète c'est-à-dire de 12h25 à 18h

6€ pour le 1er enfant,

5€ pour le 2ème,

4€ pour le 3ème, gratuit pour les suivants.

Pour des raisons exceptionnelles et justifiées (ex : rendez-vous médical ou toute autre raison qui sera évaluée par le Collège communal), si votre enfant ne peut rester toute l'après-midi, un montant de 4€ vous sera réclamé au lieu du montant repris ci-dessus.

RMQ :

Si une sortie est prévue dans le programme, les enfants ne rentreront pas avant 17h.

## Paiement

L'Administration communale vous fera parvenir à la fin de chaque mois un formulaire de paiement que vous devrez régler par virement bancaire.

En cas de difficulté financière, une demande de paiement échelonné peut être demandée auprès du service recette de l'administration communale. Il vous est également possible d'introduire une demande d'aide financière auprès du CPAS de votre Commune de résidence.

## Récupération de l'enfant

Les parents viendront rechercher leur enfant à l'intérieur du local de l'accueil. Les enfants ne seront pas autorisés à attendre leurs parents sur le bord de la chaussée. Sauf autorisation écrite des parents, les enfants ne pourront retourner seuls à leur domicile.

## Interdit

Les chewing-gums, chips, sodas, GSM, consoles de jeux et lecteurs MP3 et tout autre objet de valeur ne sont pas autorisés. (Ce pour une raison d'hygiène, de santé et d'équité entre les enfants).

## Droit à l'image

Les parents autorisent à capter et à diffuser sur tous supports (internet, presse) et en tous formats l'image de leur(s) enfant(s) dans le cadre de ces activités. Il peut, néanmoins, s'y opposer sur demande écrite.

Merci de votre compréhension

ADMINISTRATION COMMUNALE  
MEIX-DEVANT-VIRTON



**MERCREDIS RÉCRÉATIFS**

**Septembre – Décembre**  
**2019**

Programme et inscription

Enfants de 4 à 12 ans



**CONTACT ET INFORMATION**

[www.meix-devant-virton.be](http://www.meix-devant-virton.be)

Facebook (AtI Meix)

Animatrice-responsable

**Leyla AKIN 0484 /43 05 88**

Employée administrative

**Annick DELIGNERE 063/57 80 51**

Coordinatrice ATL

**Charline LERICHE 063/57 80 51**

(Lundi, mardi, un jeudi sur deux)

Echevine de la Petite Enfance

**Colette ANDRIANNE 0472/21.04.29**

[atlmeix@gmail.com](mailto:atlmeix@gmail.com)

